InTerLUD

Agir pour une logistique urbaine durable

Résumé Fiche action collaborative :

Développer l'usage mixte de la voirie publique

InTerLUD, programme porté par :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cerema

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

cgi CONFÉDÉRATION COMMERCE DE GROS ET INTERNATIONAL

LOGISTIC LOW-CARBON

ROZO

CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

C5

Objectifs et cadrage de l'action

1

L'espace public est par définition un lieu partagé par tous.
La voirie est un espace public qui reste compartimenté et sur lequel on observe peu de mixité des usages.
-> Proposition d'un partage de l'espace public en lien avec les flux de transport de marchandises, dans le temps.

2 Eléments de diagnostic à mettre en place :

- Identification des zones de congestion récurrentes dans lesquelles une partie de la voirie peut être partagée entre plusieurs usages ;
- Etude d'opportunité et de faisabilité.

3 Intérêt et objectifs :

- Reconnaître le transport de marchandises comme un service à destination des établissements économiques et de la population du territoire ;
- Optimiser l'usage de la voirie publique.

4 Impacts attendus :

Le partage des espaces permet de fluidifier la circulation tout en facilitant les livraisons en ville.
Les impacts environnementaux sont indirects et issus de la fluidification de la circulation en général.

Principes

Le « compartimentage » traditionnel de la voirie offre peu de souplesse, conduit à des sous-utilisations des espaces affectés et de ce fait est paradoxalement générateur de congestion.

Le partage dans le temps permet une réelle mutualisation en évitant que de l'espace public soit dédié trop spécifiquement à un seul usage.

Les différents usages possibles : opérations de livraison, bus, stationnement, circulation modes doux…

➢ Exemples de partage dans le temps

- L'aire de livraison réservée la journée aux livraisons et la nuit au stationnement résidentiel ;
- Les zones piétonnes accessibles à certaines heures aux livraisons de marchandises et parfois toute la journée à des petits véhicules de livraison (à faibles émissions par exemple).

Exemples de partage de la voirie

Une extension des pratiques : selon les moments de la journée, certaines rues peuvent être affectées à des usages différents

A Paris,
certains couloirs de bus sont ouverts à l'arrêt pour livrer ou enlever des marchandises en dehors des heures de pointe

Source : Jonction

A Lyon,
une voie de circulation sur un axe du centre-ville est réservée à certaines heures aux livraisons et enlèvements de marchandises

Méthodologie indicative

➢ Etude d'opportunité et de faisabilité

Faire un bilan des problèmes de circulation et de chargement/livraison sur les principales voies de l'agglomération : informations précises concernant le nombre des mouvements de véhicules, les caractéristiques de ces véhicules et des opérations qu'ils réalisent dans ces rues, les horaires pratiqués, analyse des aires de livraison existantes.

Deux grandes catégories de solutions s'offrent à la collectivité en associant le partage de temps :

- L'ouverture des couloirs de bus aux véhicules de livraison : intérêt à privilégier les couloirs sur les principales pénétrantes du territoire pour ne pas perdre de temps dans la congestion et d'accéder plus rapidement (et en consommant moins d'énergie) aux secteurs à desservir, depuis les plateformes extérieures ;

- Les voies multi-usages potentiellement intéressantes sont commerçantes (y compris leurs perpendiculaires éventuelles) et qui peuvent difficilement accueillir des aires de livraison.
  La voie devient à certaines heures une vaste aire de livraison pour de nombreux camions (exemple de Lyon).

-> Donner un avantage aux véhicules à faibles émissions.

Méthodologie indicative

➢ Mise en place du partage de la voirie

- Signalisation des voies multi-usages : un marquage vertical et des panneaux fixes ou à messages variables peuvent être installés au début d'une telle voie afin de signaler les véhicules ayant droit d'y circuler et d'indiquer le créneau horaire correspondant ;

- Information des différents usagers sur les signalisations et la façon de conduire dans ces voies partagées. Limiter certains conflits d'usage de la voirie avec les autres utilisateurs (pompiers, police, SAMU, cyclistes, taxis, etc.) ;

- La mise en place de contrôles pour veiller au respect de la réglementation, dans la période suivant son instauration, puis de façon périodique ultérieurement.

Suivi et évaluation de l'action

7 Coût et financement de l'action

- Etude de faisabilité ;
- Mise en place de panneaux de signalisation (à messages variables)
- Formation des conducteurs de bus et des conducteurs-livreurs

8 Indicateur de suivi global

1 Démarrage	2 Consolidation	3 Décollage	4 Exemplarité
Test de partage dans le temps et/ou dans l'espace de la voirie sur un site + retour d'expérience	Reproductibilité sur plusieurs sites	Application généralisée à tous les secteurs logistiques contraints	Partage de la voirie réfléchie à l'échelle de l'agglomération

Indicateur de suivi : kilométrage de voies partagées rapporté au kilométrage total des voies.